

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°25-001 à 25-003 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-004	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-005	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-006 à 25-007 incluse	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-008 à 25-009 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-010	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-011 à 25-012 incluse	24	04	09	28
Pour la délibération n°25-013 à 25-018	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-019	24	04	06	28
Pour la délibération n°25-020 à 25-026	26	05	07	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes LÉOSTIC, LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jacky BIDAULT ayant donné pouvoir à m. José PIRES
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Charles SAVY, Benoit BALSAN,

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-023 Avenant 4 à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain (ANRU) de l'agglomération Seine-Eure sur les communes de Val-de-Reuil et de Louviers

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE 07 FEV. 2025

AFFICHÉ LE

07 FEV. 2025

Le Maire

François-Xavier




N° 25-023

AVENANT 4 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN [ANRU] DE L'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE SUR LES COMMUNES DE VAL-DE-REUIL ET DE LOUVIERS

RAPPORT

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), une convention a été signée avec l'ANRU le 16 janvier 2020 sur le périmètre du projet du Centre-Ville à Val-de-Reuil et un avenant n°1 a été signé le 16 avril 2020, intégrant le périmètre du projet des Acacias, la Londe, les Oiseaux de Louviers. Un avenant n°2 a été signé le 30 août 2022 sur le projet de Val-de-Reuil et un avenant n°3 le 26 avril 2023 sur le projet de Louviers.

Au terme de quatre années de mise en œuvre de la convention, les partenaires du projet et l'ANRU ont validé des modifications substantielles du projet de Val-de-Reuil, notamment du fait de son intégration au dispositif Quartier Résilient, impliquant l'écriture d'un avenant n°4.

Cet avenant doit être signé par l'ensemble des parties, dont la Ville de Louviers.

L'avenant n°4 concerne exclusivement le projet urbain de Val-de-Reuil et consiste en l'intégration des évolutions suivantes :

- le transfert de compétence de l'Agglomération à la Commune pour l'aménagement des voiries structurantes,
- l'abandon de la démolition des 21 logements contigus à la Mairie pour un programme de résidentialisation et de réhabilitation thermique mené par 3F,
- l'attribution de plusieurs subventions complémentaires dans le cadre du programme Quartier résilient pour les projets d'amélioration de la gestion de l'eau dans le Jardin des Animaux Fantastiques, d'amélioration de l'école Victor Hugo pour la rendre plus inclusive et écologique, le financement d'un poste d'énergéticien, le financement d'une étude urbaine complémentaire concernant les friches urbaines et commerciales,
- l'abandon de la réhabilitation de Coulis pour un programme de démolition et reconstruction de logements neufs,
- la prise en compte des coûts de relocalisation des commerces dans le projet de démolition des immeubles I & P situés rue Grande,
- la prise en compte de l'usage associatif des locaux rénovés par 3F rue Grande,
- l'abandon de l'opération de reconstitution de 10 logements sociaux à la Saussaye par Mon Logement 27,

- la transformation d'un objectif de reconstitution de l'offre de logements sociaux en acquisition-amélioration en constructions neuves,
- l'identification d'une opération de 17 logements sociaux réalisée par 3F à Igoville comme participant à la reconstitution de l'offre,
- le prolongement du financement de l'équipe projet pour une durée de 2 ans,
- l'évolution du nombre de logements réhabilités par le Foyer Stéphanois dans le quartier Voie Blanche après la vente de 3 d'entre eux,
- l'identification d'une parcelle située entre l'immeuble Coulis et l'avenue des Falaises comme contrepartie foncière Action Logement.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré ;

Vu les statuts et notamment la compétence obligatoire *Politique de la ville* de l'Agglomération Seine-Eure

Vu la délibération 2019-267 en date du 17 octobre 2019 du conseil de la Communauté d'agglomération Seine-Eure relative à la convention et à son avenant n°1 ;

Vu la délibération 2022-24 en date du 27 janvier 2022 du conseil de la Communauté d'agglomération Seine-Eure relative aux avenants n°2 et n°3 ;

Vu les délibérations successives du Conseil municipal de Louviers relative à la convention ANRU et ses avenants et notamment la délibération 22-074 du 19/05/2022.

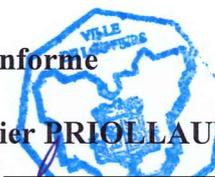
Considérant le projet d'avenant n°4 à la Convention en annexe.

APPROUVE les modifications apportées à la convention et ses annexes relatives à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de l'Agglomération Seine-Eure sur les communes de Louviers et de Val-de-Reuil, cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 ainsi que les pièces afférentes à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,
François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-242703755-20250203-25-023-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception préfecture : 07/02/2025